

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GOURDON
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES**

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

L'an deux mille seize le dix-huit janvier à quatorze heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Cras sous la présidence de Monsieur LACOMBE Robert, Président.

Nombre de membres en exercice : Soixante-huit pour le service des ordures ménagères
Trente-cinq pour le service assainissement non collectif

Date de convocation du comité syndical : 08 janvier 2016

Présents : LACOMBE Robert (pouvoir), PELATAN Isabelle, PUGNET Didier, GUITOU Jean-François, LAVAU Annie (suppléante), VILLATE Damien, VILARD Gilles (pouvoir), VAYSSIERES André, DE NARDI Fabrice, BESSOU Jacques, TRALLERO Michel, RUSCASSIE Philippe, LARRIVE Catherine (suppléante), LALANDE Christian, ASTORG Gilles, CARMEILLE Gilbert, BOS Marie (suppléante), MAGOT Stéphane, CHAUMET Patrick, MAURY Gérard (pouvoir), BORIES Serge, DESROYS DU ROURE Francis, DAVID Jean-Paul, BETAILLE Marcel, BADOURES Béatrice, RAFFY André (suppléant), SABRAZAT Jean-Pierre (suppléant), BONHOMME Michel, RELIER Raymond, ESTEVENON Luc, DELPECH Jean-Claude (suppléant), LALO Noëlle, BLANC Sébastien, MONTAUDIE Gisèle, DUBOIS Claude-Henri, CHABROUX Patrice, BERTRAND Julien, MONESTIER Huguette, LAPLACE Paulette, SOUCIRAC Jean, SIMON Eric, VERGNE Olivier, RIVIERE Sandrine, DUFLOT Brigitte, LASCOMBES Eric, RENAULT Denis, THOMAS Pascal, ENTEMEYER Ernest.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : FIGEAC Mireille (représentée par sa suppléante), DUPUY Jacques (pouvoir à G. Vilard), LAFON Jacquy, AUBRY Richard (pouvoir à R. Lacombe), KEREBEL Karine, VERDIER Christiane, FRANCOUAL Christian (représenté par sa suppléante), MICHEE Alain et LAVAL Jean-Daniel (pouvoir à Ch. Lalande), FAVORY Jean-Michel (pouvoir à G. Maury), LOUBIERES Yves, CAUMONT Anne-Marie (représentée par sa suppléante), BORDES Bernard, MANIE André, CLAESEN Léon-Bernard, POUJADE Jean-Louis (représenté par son suppléant), BALDY Christine (représentée par son suppléant), DAGNEAUX Stéphane, LAMOTHE Michel (représenté par son suppléant), VAQUIE Jean-Louis, PAILLARD Arnaud, DE TOFFOLI Patrick, COURDES René, MENUET Clément, CHARBONNEAU Patrick, MAURY Ernest, BARBIERO Christian,

Le Président informe l'assemblée des délégués excusés et des pouvoirs donnés :

- BALDY Christine, AUBRY Richard, MICHEE Alain, LAVAL Jean-Daniel, BORDES Bernard, CALLES Jean-Pierre, DE TOFFOLI Patrick, AUGIER Guy, DUPUY Jacques, POCAT-EARL Romaine, FAVORY Jean-Michel, CLAESEN Léon-Bernard excusés ;
- Pouvoir de Richard AUBRY (St Caprais) à Robert LACOMBE, Président ;
- Pouvoir de Jean-Daniel LAVAL (Fajoles) à Christian LALANDE ;
- Pouvoir de Jean-Michel FAVORY (Le Vigan) à Gérard MAURY ;
- Pouvoir de Jacques DUPUY (Montcléra) à Gilles VILARD ;

Monsieur Jean-François GUITOU est désigné secrétaire de séance.

En présence de : Madame CORNIOT Chrystel, Trésorière du syndicat ;

Le Président ouvre la séance.

N° 2016-1-1 – DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL.

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SYMICTOM du Pays de Gourdon a reçu délégation d'une partie des attributions du comité syndical dans les conditions fixées par délibération n° 2014-3-3 du 15 mai 2014.

En conséquence, le Président informe le comité syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

- Achat 50 000 sacs (3 514.20 €) + commande 50 000 sacs (3 514.20 €). Total sur l'année 2015 = 250 000 sacs pour un montant de 17 571 €.
- Travaux d'électricité dans les bureaux : 843 €
- Commande pour le remplacement du moteur du véhicule 947KH46 : 11 766.67 €
- Remplacement de la boîte à vitesse du véhicule 6301KB46 : 8 982.24 €
- Lancement du marché carburant pour l'année 2016.

Le comité syndical prend acte.

- MEME SEANCE -

N° 2016-1-2 – COMPENSATION FINANCIERE DE LA PART DU SYDED DU LOT POUR L'EXERCICE 2016.

Le Président rappelle à l'assemblée que suite à la fermeture du site de la décharge de Dégagnac et dans l'attente de la construction d'un quai de transfert à Gourdon, le SYDED du Lot avait accepté d'indemniser le syndicat, sur la base de la compensation financière, le lieu de vidage étant à plus de 20 km du lieu de garage des véhicules. Pour l'année 2015, le montant était de 16 145 €.

Pour l'année 2016, le SYDED propose de reconduire l'indemnisation à hauteur de 16 145 €.

Le Président propose à l'assemblée d'accepter cette indemnisation.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- accepte la compensation financière de 16 145 € pour l'année 2016 ;
- charge le Président de faire procéder au recouvrement.

- MEME SEANCE -

N° 2016-1-3 – PROPOSITION DE CREATION DE POSTE.

Le Président propose la création d'un poste d'attaché territorial, grade de catégorie A, correspondant à la direction du syndicat : encadrement des services ordures ménagères et assainissement non collectif : pôles comptable et finances, rédaction des actes, veille juridique, encadrement des agents d'exécution et les ressources humaines, le syndicat comptant 27 agents. Suite à l'inscription d'un agent, sur la liste d'aptitude donnant accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne, le Président propose de créer ce poste à compter du 1^{er} février 2016. Le poste de rédacteur territorial de 1^{ère} classe laissé vacant suite à la nomination sera proposé d'être supprimé après saisine du comité technique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition du Président et décide de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} février 2016.

- MEME SEANCE -

N° 2016-1-4 – REGIME INDEMNITAIRE : EXTENSION A LA CATERGORIE A.

Le Président rappelle la délibération n° 831 du 21 septembre 2010 relative au régime indemnitaire. Dans l'attente des textes relatifs au nouveau régime indemnitaire (RIFSSSEP), le Président propose d'étendre le régime indemnitaire actuel à la catégorie A et de modifier comme ci-après le paragraphe relatif aux responsables de services :

➤ Agents des catégories A, B et C (responsables de services) :

♦ maintien de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire (IFTS – décret 2002-63) pour les responsables de services, correspondant au grade avec possibilité d'affecter un coefficient multiplicateur maximum de 6, pour les agents de catégorie A et ceux à partir du 8^{ème} échelon pour les catégories B ;

♦ maintien de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT – décret 2002-61) pour les responsables de services, correspondant au grade avec possibilité d'affecter un coefficient multiplicateur maximum de 6 pour les agents de catégories C, B et pour les rédacteurs jusqu'au 7^{ème} échelon;

En cas d'absence pour maladie : suppression à partir du 11ème jour d'absence cumulés sur 1 an, à raison d'un trentième par jour d'absence;

♦ maintien de l'indemnité d'exercice des missions (IEM – décret 97-1223) avec possibilité d'affecter un coefficient multiplicateur maximum de 3; Cette indemnité sera attribuée aux agents contractuels dans les mêmes conditions, au prorata des heures effectuées;

Les attributions de toutes les primes mensuelles se feront en fonction de la manière de servir des agents, en cas de d'insuffisance dans la manière de servir, possibilité d'appliquer un plafond de réduction de 25% sur le taux individuel;

♦ maintien d'une indemnité annuelle basée sur l'indemnité d'administration et de technicité ou sur l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire, versée en 1 seule fois au cours du 1^{er} trimestre de l'année, coefficient multiplicateur maximum de 2, pour les agents présents plus de 600 heures / an (contractuels inclus);

Le Président demande l'accord du comité syndical.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le régime indemnitaire comme ci-dessus afin de l'étendre à la catégorie A.

- MEME SEANCE -

N° 2016-1-5 – PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL POUR L'ANNEE 2016.

Le Président informe l'assemblée de la demande de renouvellement de l'attribution d'une subvention de la part de l'association du personnel pour l'année 2016 afin de faire bénéficier aux agents adhérents des prestations définies par le Conseil d'Administration de l'association et de prévoir une journée amicale avec l'ensemble du personnel.

Le Président rappelle la loi du 19 février 2007 rendant obligatoire l'action sociale dans la fonction publique territoriale, et fera part des comptes de l'association pour l'année 2015 dont le résultat fait apparaître un solde positif de 245.20 €.

Le Président propose, de renouveler l'attribution de cette subvention dans les mêmes conditions qu'en 2015 à savoir 0.75% du total des dépenses 2015 des comptes 64111-64112-64118 soit un montant de 5 008.44 € arrondis à 5 009 € (rappel du montant 2015 = 4 763 €).

Le Président soumet au vote cette proposition.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 5 009 € à l'association du personnel du symictom du pays de Gourdon au titre de l'année 2016.

- MEME SEANCE -

N° 2016-1-6 - DÉTERMINATION DU MONTANT GLOBAL DE L'INDEMNITÉ ANNUELLE.

Le Président rappelle la délibération n° 831 du 21 septembre 2010. Compte tenu des résultats de la qualité des déchets recyclables et du poids collecté par habitant pour l'année 2015, le Président propose de reconduire la prime attribuée les années précédentes, répartie entre les agents selon les critères définis dans la délibération du 21 septembre 2010. Depuis 2011, suite à l'application des critères de répartition, la totalité de la prime allouée n'est pas reversée (4 332 € sur 5 ans).

Le Président propose d'attribuer une enveloppe globale de 23 000 € au titre de l'indemnité annuelle.

Le Président soumet au vote cette proposition.

Le comité syndical, après délibération, décide avec 46 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions :

- d'accepter la proposition du Président ;
- d'attribuer la somme de 23 000 € au titre de l'enveloppe globale pour l'année 2015.

- MEME SEANCE -

N° 2016-1-7 - VOTE DU PRODUIT DE LA TEOM ET DU TARIF DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR L'ANNEE 2016.

Le Président demande au comité syndical, de voter le produit estimé de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article 7331).

Le Président propose ainsi :

- de maintenir le produit de la TEOM pour les communautés de communes membres correspondant aux taux de 10.54% pour la zone rurale et de 12.81% pour la zone urbaine ;
- de répartir le produit de la TEOM comme ci-après, selon les bases estimées. Le montant pourra être modifié après transmission des bases prévisionnelles par les services fiscaux.

(Une régularisation interviendra lorsque les bases définitives seront transmises par les services fiscaux) :

	TEOM ESTIMEE 2016
CC du Causse de Labastide-Murat	380 765 €
CC Cazals Salviac	546 761 €
CC Cauvaldor	362 243 €
CC Quercy Bouriane zone rurale	830 503 €
CC Quercy Bouriane zone urbaine	604 047 €
TOTAL PREVISIONNEL	2 724 319,00 €

- de maintenir les tarifs de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers payée par les entreprises privées, les administrations et les municipalités.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter le produit provisoire attendu pour la TEOM soit 2 724 319 € ;
- de répartir le produit de la TEOM comme ci-après, selon les bases estimées. Le montant pourra être modifié après transmission des bases prévisionnelles par les services fiscaux.

(Une régularisation interviendra lorsque les bases définitives seront transmises par les services fiscaux) :

	TEOM ESTIMÉE 2016
CC du Causse de Labastide-Murat	380 765 €
CC Cazals Salviac	546 761 €
CC Cauvaldor	362 243 €
CC Quercy Bouriane zone rurale	830 503 €
CC Quercy Bouriane zone urbaine	604 047 €
TOTAL PREVISIONNEL	2 724 319,00 €

- de maintenir les tarifs de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers payée par les entreprises privées, les administrations et les municipalités.

- MEME SEANCE -

Monsieur DAVID Jean-Paul quitte la séance

N° 2016-1-8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016.

Le Président présente au comité syndical le budget primitif pour l'exercice 2016 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante, et propose de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 :

En section de fonctionnement :	3 644 883 €
<i>Total des dépenses réelles :</i>	<i>3 500 183 €</i>
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	<i>144 700 €</i>
<i>Total des recettes réelles :</i>	<i>3 057 182 €</i>
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	<i>275 000 €</i>
<i>Reprise anticipée des résultats 2015 :</i>	<i>312 701 €</i>
En section d'investissement :	1 255 432 €
<i>Total des dépenses réelles :</i>	<i>968 371.26 €</i>
<i>Total des restes à réaliser (dép.) :</i>	<i>12 060.74 €</i>
<i>Total des recettes réelles :</i>	<i>131 805 €</i>
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	<i>144 700 €</i>
<i>Solde d'exécution 2015 anticipé :</i>	<i>978 927 €</i>

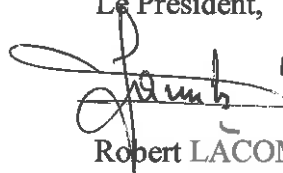
Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à la majorité, avec 51 voix pour et 1 abstention, le budget primitif pour l'exercice 2016 tel que présenté et la reprise anticipée des résultats 2015.

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président remercie les l'assemblée et lève la séance pour la partie ordures ménagères.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents.

A Montcléra le 20 janvier 2016

Le Président,



Robert LACOMBE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS
DE GOURDON POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES
Z.A. Cazals Montcléra
Moulin d'iches
40091 MONTCLÉRA

- MEME SEANCE -

SPANC - Points concernant l'assainissement non collectif pour les délégués des communautés de Cazals-Salviac et Quercy-Bouriane - Les élus des communautés de communes non adhérentes quittent la séance.

Mme Corniot, Mme Larrive, MM. Desroys du Roure, Magot et Bessou quittent la séance.

N° 2016-1-9- DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYDED DU LOT POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de désigner un ou une délégué(e) suppléante pour la compétence assainissement non collectif afin de siéger au sein des instances du SYDED du LOT. En effet, la déléguée suppléante actuelle, Madame Karine Kérébel ne peut plus se rendre disponible pour les réunions. Avec son accord, le Président propose de désigner un nouveau délégué suppléant.

Le Président rappelle le nom des délégués titulaires et suppléants :

- titulaires : MM. Lacombe Robert et Vilard Gilles
- suppléants : Mme Kérébel Karine et Dupuy Jacques.

Le Président fait appel aux candidatures.

- M. Pugnet Didier est candidat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, désigne avec 18 voix pour et 1 abstention : désigne M. Pugnet Didier, délégué suppléant au SYDED du LOT pour la compétence assainissement non collectif en remplacement de Mme Kérébel Karine.

- MEME SEANCE -

N° 2016-1-10 – PROPOSITION DE RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDES POUR LES OPERATIONS GROUPEES DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée les décisions antérieures concernant les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif. En effet, l'agence de l'Eau offre la possibilité aux particuliers d'obtenir des aides pour la réhabilitation de leurs installations. En 2015, une première tranche d'installation a été validée et à ce jour 70% des travaux ont été effectués.

Le Vice-Président propose de renouveler cette opération et de procéder à une deuxième tranche de travaux afin de favoriser la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et de réduire les risques de pollution ou les dangers pour la santé des personnes. Le Vice-Président demande l'avis du comité syndical.

Le comité syndical après en avoir délibéré,

- accepte le renouvellement des opérations groupées de réhabilitation ;
- autorise le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette mise en place (accord-cadre, conventions de mandat et les différentes pièces qui en découleront) ;
- charge le Président d'organiser la détermination des modalités d'application de l'accord-cadre ;
- charge le Président de faire procéder au suivi des dossiers techniques et comptables, à l'encaissement et au reversement des aides aux particuliers.

- MEME SEANCE -

N° 2016-1-11 – PROPOSITION DE MODIFIER LA REPARTITION DES HEURES DU SPANC.

Le Vice-Président propose de modifier la répartition du temps de travail des agents du SPANC, comme ci-après, afin de répondre aux besoins des deux services (OM et SPANC) :

Postes	SPANC	OM
- agent technique 2 ^{ème} classe	90% (auparavant 80%)	10%
- agent technique principal de 2 ^{ème} classe	50% (auparavant 80%)	50%
- agent technique principal de 1 ^{ère} classe	100% (auparavant 90%)	-
- agent administratif 2ème classe (secrétariat)	100%	-
- agent administratif 2ème classe (secrétariat)	50%	50%
- agent administratif principal 2 ^{ème} classe (comptabilité-facturation)	50% (auparavant 60%)	50%
- directrice	5%	95%

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- accepte de modifier la répartition du temps de travail comme ci-dessus présenté ;
- charge le Président de faire procéder, en fin d'année, au remboursement des charges de personnel par le spanc au budget général, en fonction du temps de travail effectué pour chaque service (étant entendu qu'une modification de la répartition du temps de travail pourra être effectuée en fin d'année suivant les heures réellement faites pour chaque service).

- MEME SEANCE -

N° 2016-1-12 - VOTE DU BUDGET ANNEXE (SPANC) POUR L'EXERCICE 2016.

Le Vice-président présente au comité syndical le budget annexe pour l'exercice 2016 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante, et propose de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 :

En section de fonctionnement :	201 523 €
<i>Total des dépenses réelles :</i>	<i>199 688 €</i>
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	<i>1 835 €</i>
<i>Total des recettes réelles :</i>	<i>173 410 €</i>
<i>Reprise anticipée des résultats 2015 :</i>	<i>28 113 €</i>
En section d'investissement :	16 674 €
<i>Total des dépenses réelles :</i>	<i>16 674 €</i>
<i>Total des restes à réaliser (dép.) :</i>	<i>0 €</i>

<i>Total des recettes réelles :</i>	52 €
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	1 835 €
<i>Solde d'exécution 2015 anticipé :</i>	14 787 €

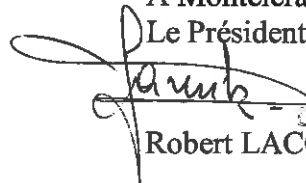
Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2016 tel que présenté et la reprise anticipée des résultats 2015.

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président remercie les l'assemblée et lève la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents.

A Montcléra le 20 janvier 2016

Le Président,



Robert LACOMBE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS
DE GOURDON POUR LA COLLECT
LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES
Z.A. Casteis Montcléra
Montcléra
31120 MONTCLÉRA

Affichage du 20 janvier au 19 mars 2016